



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cures

Question écrite n° 67731

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation du thermalisme en France. Il lui rappelle qu'en janvier dernier, le ministère avait rendu public le rapport de l'inspection générale des affaires sociales, conduit par M. Pierre Delomenie, sur ce sujet. Ce rapport faisait état de l'existence d'un cadre juridique ancien régissant les établissements thermaux, signe d'un certain désintérêt de l'administration sanitaire et sociale pour cette activité préventive et curative. Plusieurs propositions ont été formulées afin de moderniser l'activité thermale, de la rendre plus sûre et de garantir son développement. Aussi il lui demande si, dans le cadre de l'amélioration des droits des malades et de la qualité du système de santé, elle entend mettre à l'étude et réaliser prochainement ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67731

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6017